



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 18 novembre 2022
N°2022_28257_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête longitudinale « Familles et Employeurs »

Service producteur : Institut national d'études démographiques (Ined)

Opportunité : avis favorable émis le 2 décembre 2021 par la Commission « Démographie et Questions sociales »

Réunion du Comité du label du 5 octobre 2022 (commission « Entreprises » et commission « Ménages »)

Commission	Entreprises et Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui Ménages ; Oui Entreprises
Période de validité	2023-2024 pour le questionnaire individus 2024 pour le questionnaire employeurs
Publication JO	Oui
Périodicité	ponctuelle

Descriptif de l'opération

Les équilibres entre vie familiale et vie professionnelle sont aujourd'hui bouleversés par de profonds changements économiques, sociaux, démographiques et politiques. Ces évolutions interrogent tout particulièrement les décideurs publics, les employeurs et les organismes de protection sociale amenés à développer des politiques et des dispositifs d'aide dédiés. Ces changements majeurs reconfigurent les parcours de vie individuels et appellent des recherches inédites, ambitieuses et interdisciplinaires. Comprendre ces évolutions est en effet crucial pour prévoir et préparer l'avenir, ainsi que pour concevoir des politiques publiques et des politiques d'entreprises adaptées.

La nouvelle enquête longitudinale « Familles et Employeurs » vise à mesurer l'évolution depuis le début des années 2000 de la prévalence des conflits entre le travail et la vie personnelle. L'enquête permettra d'évaluer l'effet des conditions d'articulation entre les deux sur les carrières, les trajectoires familiales, le bien-être et la santé. Elle vise aussi à établir leur impact sur les inégalités sociales et de genre sur le marché du travail et dans la sphère domestique. Une attention particulière sera portée aux situations de vulnérabilité sociale et aux nouvelles formes d'emploi et d'exercice du travail. L'enquête permettra également d'apprécier le rôle joué par l'évolution des politiques d'entreprise et des politiques publiques. Enfin, elle permettra d'identifier les facteurs susceptibles de réduire ou d'accroître les tensions entre les deux sphères.

Les unités statistiques enquêtées sont les individus et leur employeur. Le champ statistique couvert est les individus de 20 à 65 ans résidant en France métropolitaine ainsi que leur établissement employeur principal, s'il emploie au moins 10 salariés. Un test sur les employeurs de moins de 10 salariés a été mené à l'automne 2021. L'enquête comprend deux questionnaires, le volet individu et le volet employeur.

Les thématiques couvertes par les questionnaires sont, pour le volet individu, les caractéristiques socio-démographiques et professionnelles de l'individu et de son conjoint et, pour l'individu répondant, le parcours familial et professionnel, l'organisation domestique, l'aide à un proche, les attitudes et la perception de l'articulation entre vie privée et vie professionnelle. Pour le volet employeurs, les thématiques couvertes sont les caractéristiques de l'établissement, l'organisation du travail, les congés et aménagements horaires, les prestations dans le domaine de l'articulation vie privée-vie familiale.

Cette enquête s'inscrit dans la continuité de l'enquête « Familles et Employeurs » menée en 2004-2005 par l'Ined et l'Insee qui a été présentée au Cnis sous l'ancienne Formation Démographie, Conditions de vie le 22 mai 2003 et a obtenu l'avis d'opportunité favorable. Elle a été présentée au Comité du label, Formation Ménage et Entreprises le 5 avril 2004 qui lui a attribué le label d'intérêt général et de qualité statistique et a proposé le visa rendant cette opération statistique obligatoire. Elle vise à tenir compte des évolutions du contexte : nouvelles configurations familiales, évolution des normes parentales et de genre, mutations de l'emploi et évolutions politiques. Cette enquête a pour ambition de couvrir l'ensemble de ces thématiques de recherche en lien avec les équilibres entre vies professionnelle, familiale et personnelle.

Aucune enquête ne comporte actuellement d'information sur les pratiques des entreprises en matière d'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Avec ces données, pourront être traitées de multiples questions qui sont d'une importance cruciale pour les individus concernés, leurs employeurs et les pouvoirs publics.

L'enquête comprend au moins trois vagues séparées de 3 ans : 2023, 2026, 2029. La possibilité de faire une 4^e et une 5^e vague de collecte est à l'étude, en lien avec le financement de l'enquête et le rafraîchissement de l'échantillon. Le tirage aléatoire visant à obtenir 30 000 répondants pour la première vague sera effectué dans Fideli.

La collecte sera multimode, par téléphone et internet. Le remplissage du questionnaire durera environ 60 minutes pour le volet individu et 20 minutes pour le volet employeur.

L'équipe de production veillera à ce que les données produites soient largement utilisées en rendant les jeux de données facilement disponibles dans une approche de science ouverte et de mise en œuvre des principes FAIR (*Findable, Accessible, Interoperable, Reusable*), et dans le respect du RGPD. Un consortium de recherche sera formé autour de l'exploitation de l'enquête « Familles et Employeurs » dès la fin de la première phase de collecte de données.

La première publication aura lieu en 2025 pour le bulletin d'information de l'Ined Population et Sociétés et autres bulletins d'information des partenaires.

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

## Remarques générales

- Le Comité salue la qualité et la richesse de la concertation mise en place par le service, qui s'est appuyé notamment sur une enquête auprès des utilisateurs de la première édition de l'enquête et une consultation d'experts. Il demande à ce que cet effort soit maintenu pour les vagues 2 et 3. Il invite le service à se rapprocher, en cas de besoin, du Cnis ou du secrétariat du Comité pour parvenir à une concertation élargie à l'ensemble des parties prenantes, et notamment aux organisations professionnelles.
- Le Comité prend acte des réponses du service selon lequel la longueur du questionnaire n'a pas été considérée comme un facteur influençant négativement la qualité de la collecte lors du test de l'enquête Erfi, dont le protocole et le questionnaire sont proches de ceux de l'enquête *Familles et Employeurs* pour le volet *individus*. Il rappelle cependant que le temps annoncé est élevé par rapport aux standards observés dans la statistique publique ou aux recommandations de la littérature académique<sup>1</sup>. Il demande au service d'être vigilant quant aux conséquences de cette longueur, en amont lors du suivi de collecte, et en aval dans le traitement des abandons, mais aussi dans l'identification d'éventuels effets sur la qualité de la réponse par internet. Il demande à ce que les enquêtés soient informés en début de collecte de la durée de l'interview.
- Le Comité précise que son examen est intervenu tôt dans le processus de mise en place de l'enquête, tout en constatant que l'information nécessaire à l'instruction était disponible. Il demande à être informé de tout changement qui pourrait intervenir dans le processus de collecte envisagé d'ici son début, que ce soit suite aux échanges avec la Cnil, aux conclusions du pilote prévu fin 2023 ou à la rédaction du cahier des clauses techniques particulières (CCTP), qui sera adressé au Comité après finalisation.
- Le Comité observe que le passage d'une interrogation foyer, telle qu'elle était pratiquée pour la précédente enquête, à une interrogation individu, telle que retenue pour la présente collecte, conduit à une modification de la nature de l'information recueillie et de son interprétation. Il demande à ce que cette évolution soit davantage documentée pour la mise en place des prochaines vagues, ou au plus tard pour la prochaine enquête.

## Méthodologie

- Le Comité constate que le service s'est mis en capacité de traiter les différents effets de mode ou biais de sélection selon les avancées les plus récentes de ce domaine d'actualité, en particulier dans le cadre du projet Equipex+ *Lifeobs*, auquel participent également les experts de l'Insee. Le Comité demande au service d'organiser un retour d'expérience afin de faire bénéficier l'ensemble de la statistique publique et de la recherche en sciences sociales des dernières réflexions sur ce sujet d'intérêt commun.
- Le Comité souhaite être destinataire d'une note de bilan présentant l'ensemble du système de pondérations mis en place pour traiter des différentes dimensions de l'enquête : correction de la non réponse, traitement des effets de mode, des biais de sélection, partage des poids pour le volet employeur, consolidation des informations communes avec l'enquête Erfi. Le Comité attire notamment l'attention du service sur la forte variabilité attendue des pondérations des établissements à l'issue du traitement de la non réponse au niveau individus et du partage des poids, sans qu'elle ne soit corrélée au critère taille. Il demande à ce que le niveau de diffusion du volet employeurs seul soit adapté en conséquence. Le Comité rappelle, qu'au-delà de sa propre information, les documents méthodologiques produits peuvent utilement enrichir les métadonnées de l'enquête.

---

1 Galesic M., Bosnjak M. (2009) Effects of questionnaire length on participation and indicators of response quality in a web survey. *Public Opinion Quarterly*, 73, 2, pp. 349-360.  
Cape P., Phillips K. (2015) Questionnaire length and fatigue effects: the latest thinking and practical solutions. Available online at: [www.surveysampling.com/site/assets/files/1586/questionnaire-length-and-fatigue-effects-the-latest-thinking-and-practicalsolutions.pdf](http://www.surveysampling.com/site/assets/files/1586/questionnaire-length-and-fatigue-effects-the-latest-thinking-and-practicalsolutions.pdf)  
Revilla M., Ochoa C., Ideal and Maximum Length for a Web Survey, *International Journal of Market Research* 2017 59 (5), 557-565  
H. Koumarios et A. Schreiber « Conception de questionnaires auto-administrés » Document de travail de l'Insee No M2021/03

- Du fait du niveau du taux de non-réponse anticipé et afin de ne pas générer de biais de sélection supplémentaires dans le volet individu, le Comité invite le service à porter une attention particulière aux clauses du CCTP relatives à la gestion des échantillons de réserves et/ou du nombre de relances auprès des enquêtés.
- Afin de suivre la charge de collecte globale auprès des entreprises, le Comité demande au service de collecter cette information dans le volet employeur et d'organiser un retour auprès des équipes Sirius de l'Insee.

### Questionnaire

- Le Comité note que le logiciel *Limesurvey* ne sera utilisé que pour le façonnage du volet employeur.
- Le Comité a évoqué en séance l'intérêt de disposer d'information sur les points suivants :
  - le prix des réservations de place en crèches dans le volet employeurs, en lien avec le rapport « évaluation du crédit d'impôt famille » de l'Igas ;
  - le temps de transport pour les deux membres du couple, ainsi que les revenus d'activités pour les deux membres du couple, les temps et argent disponibles pour les deux personnes ;
  - les déciles de tirage dans les fichiers mis à disposition ;
  - l'identité au travail (souhait de faire carrière), ainsi que l'impact de la parentalité sur la relation au travail ;
  - qui est le plus apte à prendre soin des enfants ?
- Les questions de l'Unaf ont été transmises au service.

### Diffusion

- Le Comité encourage fortement le service à mettre à disposition les données d'enquête à l'issue de la phase de validation et sans attendre les 3 ans prévus au maximum. Il invite le service à communiquer sur l'existence des données par une information sur la plateforme Progedo ainsi qu'à mettre en place un large appel à projets lors de la constitution du groupe d'exploitation. Il préconise également une organisation permettant une intégration incrémentale des nouveaux doctorants ou chercheurs.

### Cnil

- Les remarques écrites de la Cnil ont été transmises au service, à charge pour lui d'examiner avec son unité juridique et son délégué à la protection des données comment les prendre en compte.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'Enquête longitudinale « Familles et Employeurs » et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition d'octroi de l'obligation.**

***Cet avis est valide pour les années 2023 et 2024 pour le questionnaire individus, 2024 pour le questionnaire employeurs.***

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Dominique BONNANS